

PLATEFORME PÉDAGOGIQUE

BUREAU COORDONNATEUR
LA MAISON DU PANDA



ADOPTÉE

16 MAI 2016

PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INTRODUCTION

1.1 Préambule

La plateforme pédagogique a été développée dans le souci d'assurer une qualité de haut niveau, de services de garde dans notre territoire. Il s'adresse aux employé(e)s du BC, aux administrateurs, aux responsables de services de garde ci-après (RSG) et aux requérant(e)s qui demandent d'être reconnu(e) comme RSG.

1.2 Objet

La plateforme pédagogique du bureau coordonnateur ci-après (BC), définit le cadre de références en lien avec la mission et les valeurs du BC. Le personnel du BC ont le mandat de valider les demandes de reconnaissance. C'est-à-dire que le dossier administratif soit complet, que la résidence répond aux critères exigés dans les règlements des services de garde éducatifs ci-après (RSGEE) ainsi que l'entrevue effectuée avec la requérante démontre sa capacité de répondre aux besoins développementaux aux enfants qu'elle entend recevoir.

1.3 Portée

Le mandat du BC est de reconnaître des responsables de services de garde en milieu familial offrant des services de garde de qualité, répondant aux besoins globaux des enfants et leur permettre de s'épanouir.

Source : Programme éducatif du ministère de la Famille : Accueillir la petite enfance

"Un service de garde de qualité est un service qui est capable de reconnaître les besoins des enfants et d'y répondre. C'est également un service qui intervient auprès des enfants en tenant compte de leur niveau de développement. C'est aussi un ou des adultes qui font équipe avec les parents des enfants qui le fréquentent. Il y a quatre principales dimensions d'un service de garde de qualité :

- la qualité des interactions entre le personnel éducateur ou les RSG et les enfants;*
- la qualité des interactions entre le personnel éducateur ou les RSG et les parents;*
- la structuration et l'aménagement des lieux;*
- la structuration et la diversité des activités offertes aux enfants.*

Le présent programme éducatif définit donc d'abord les fondements, les principes et les valeurs qui inspirent les actions et les interventions des milieux de garde éducatifs québécois, leur donnent un sens et assurent leur qualité. Il établit ensuite des balises afin de soutenir ces derniers dans la mise en place de conditions de vie et de développement "

MISSION

Responsabilités envers les enfants

L'enfant a un droit inhérent à la vie (Convention relative aux Droits de l'enfant, 20 novembre 1989). Il a le droit de recevoir une réponse à ses besoins fondamentaux, d'être protégé contre tout préjudice, de recevoir des services de qualité dispensés par un personnel compétent qui assure sa protection ainsi que les soins et l'éducation nécessaires à son bien-être. L'enfant est au cœur du travail en milieu de garde familial. La professionnelle de la petite enfance est celle à qui revient la responsabilité d'assurer aux enfants, qui lui sont confiés, un milieu de vie de qualité et ce, en complémentarité avec la famille.

1.4 Valeurs

Le respect

- C'est de traiter chaque situation et chaque dossier dans la plus grande confidentialité.

La qualité des services

- Offrir des services respectueux des personnes et de leurs compétences.
- S'assurer de l'adéquation entre les services offerts et les attentes des parents.
- Offrir des services pertinents, originaux et contribuant de façon sécuritaire à l'épanouissement de l'enfant.

La collaboration

- La collaboration est la force des entreprises d'avenir. Créer des partenariats, partager des expertises et des expériences, c'est s'enrichir de l'autre et lui permettre d'évoluer à notre contact.
- La collaboration entre le bureau coordonnateur et les RSG se fonde sur le désir conjoint d'offrir des services de qualité aux familles. Favoriser l'accessibilité en suscitant l'émergence des services adaptés à des besoins spécifiques ne peut se réaliser que dans un climat de collaboration où chacun est avantagé..

Éthique

- Assurer la confidentialité des informations professionnelles.
- Adopter des comportements en cohérence avec les règles organisationnelles établies et les valeurs préconisées. (engagements)
- Manifester des comportements en cohérence avec les exigences de la profession. (professionnalisme)
- Assumer pleinement ses responsabilités professionnelles.
- Faire preuve de transparence, de non-jugement, d'honnêteté et d'intégrité dans ses actes professionnels et ses relations avec les autres.

Transparence

- Les attentes, procédures, exigences sont claires et connues de tous.

1.5 Principes directeurs

Notre rôle est de répondre aux besoins de l'enfant et de lui fournir un environnement favorisant son développement global en respectant son unicité.

NOUS NOUS ENGAGEONS :

- *À respecter la qualité de vie et à défendre les droits de chaque enfant.*
- *À connaître chaque enfant, ses besoins, ses rythmes, ses goûts et ses intérêts.*
- *À observer, à prévenir et à intervenir au niveau des difficultés susceptibles d'être rencontrées chez l'enfant.*
- *À respecter la dignité de l'enfant en évitant les abus de pouvoir, les humiliations et les sarcasmes.*
- *À avoir une conduite irréprochable envers l'enfant sur le plan physique, psychologique et sexuel.*
- *À maintenir une ouverture et un respect à l'égard des différences sociales, physiques, ethniques, intellectuelles, personnelles et de genre.*
- *À toujours assurer la cohérence entre nos valeurs, nos discours et nos comportements tout en étant honnêtes, justes et authentiques avec l'enfant.*
- *À créer, dans notre milieu, un climat d'affection, de confiance, de respect, de plaisir tout en assurant un environnement sain et sécuritaire.*
- *À privilégier l'apprentissage par le jeu.*